



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA GIRONDE

Direction départementale
des territoires et de la mer de la Gironde
Service des Procédures Environnementales
Affaire suivie par : TONDRE Gérard
Mail : gerard.tondre@gironde.gouv.fr
Tél : 05.56.93.38.50
Fax : 05.56.24.85.55

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE,

à

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
UNITE TERRITORIALE GIRONDE
42, rue du Général de Larminat BP 56
33035 BORDEAUX cedex

OBJET: le Code de l'Environnement, son titre 1^{er} du livre V et notamment son article R 512-68,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai délivré à :

Monsieur le Président du GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX
152, quai de Bacalan
33000 BORDEAUX

le récépissé n° 17415 en date du 05/07/2012

de sa déclaration en date du 04/06/2012 portant changement d'exploitant de son établissement :

un centre de valorisation de matériaux et de démantèlement de navires

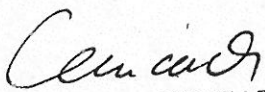
zone industrielle
Bassin de radoub n° 3
33530 BASSENS

Les activités du site sont réglementées par l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 16376 du 23 janvier 2008 qui fixe les prescriptions de fonctionnement dont le nouvel exploitant doit assurer l'application en lieu et place de :

M. le Directeur Général de la Société ONYX AQUITAINE VEOLIA PROPRETE

19 avenue du Périgord
RN 89
33370 POMPIGNAC

BORDEAUX, le 05/07/2012
Pour le DDTM et par délégation,
le Chef du Service des Procédures Environnementales


Marie-Hélène TRICARD